

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 14 JANVIER 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 14 janvier 2019 à 19h00 à la salle communautaire de la Maison LeGrand sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et conseillers suivants :

Mesdames Mireille Langlois, Marie-Ève Allain, Sylvie Blais
Messieurs Denis Langlois, Marc-Aurèle Blais et Hartley Lepage

Était également présente, madame Chantal Vignet, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h00. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-001
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tout en ajoutant le point suivant aux affaires nouvelles :

- a) Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-01 décrétant l'établissement de plans et devis, y compris la réalisation des études préliminaires, pour des travaux d'aménagement d'une source d'approvisionnement en eau potable, la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout et d'un système d'épuration des eaux usées et d'autres connexes dans le secteur Gascons, comportant une dépense de 1 217 351.06 \$ ainsi qu'un emprunt du même montant remboursable en 40 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-002
CONCOURS DÉCOR EN FAMILLE

Dans le cadre du concours Décor en famille, madame Sylvie Blais présente les prix suivants :

- 1^{er} prix de 100 \$: Madame Jeannette Wylie
- 2^{ième} prix de 75 \$: Monsieur Niki Hottât
- 3^{ième} prix de 50 \$: Monsieur Daniel Desbois

Madame Blais remercie monsieur Richard Briand du Centre de rénovation de Port-Daniel pour deux bons d'achat au montant de 25 \$ dans le cadre du concours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-003
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que les procès-verbaux des séances du 06, 10, 13 et 19 décembre 2018 soient adoptés tel que présentés aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-004
ADOPTION DES COMPTES À PAYER
DES LISTES DES DÉPÔTS-SALAIRES
ET DES CHÈQUES AU 31 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que le conseil municipal adopte par la présente la liste des dépôts-salaires #906559 à #906704, #97293 à #97301 et la liste des chèques #97293 à #97301 et #912222 à #912337 ainsi que les comptes à payer au montant de 53 954.16 \$ soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CORRESPONDANCE

Lecture faite par monsieur le maire de la correspondance suivante :

- MRC du Rocher-Percé: Communiqué de presse concernant l'aide financière de plus de 8M\$ accordée par le gouvernement du Québec pour l'aéroport du Rocher-Percé;
- Coalition québécoise pour le contrôle du tabac: Invitation à envoyer une soumission dans le cadre de la consultation sur les mises en garde – tabac et cigarettes électroniques;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation: Communiqué de presse portant sur le programme de réfection et construction des infrastructures municipales;
- La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation: Information des paramètres financiers visant le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2019-2023;
- Pêches et Océans Canada : Le Canada en partenariat avec le gouvernement du Québec pour appuyer le secteur du poisson et des fruits de mer grâce au Fonds des pêches du Québec;
- La ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : Information de la performance de notre municipalité, en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles et industrielles, commerciales et institutionnelles générées sur notre territoire, nous a valu en 2018 une subvention dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipales des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-005
DON – JOUJOUTHÈQUE DE PORT-DANIEL-GASCONS

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise un don au montant de 1 000 \$ pour finaliser les achats de jouets pour la joujouthèque. Les équipements appartiennent à la Municipalité.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-006
DON – FONDATION DES MALADIES
DU CŒUR ET DE L’AVC

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise un don au montant de 25 \$ à la Fondation des maladies du cœur et de l’AVC.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-007
DON – CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE ET
D’INTERVENTION DE CRISE DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise un don au montant de 100 \$ au Centre de prévention du suicide et d’intervention de crise du Bas-Saint-Laurent

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-008
DON – COURS DE CROSSFIT

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise l’achat d’équipements de crossfit pour un montant maximal de 1 427,62 \$, taxes incluses et ce, sur réception des factures. Les équipements appartiennent à la Municipalité.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

DON – COURS DE YOGA

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-009
DON – TROUPE DE DANSE «BE QUIET»

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons offre la salle gratuitement pour les pratiques de danse de la troupe de danse «Be Quiet».

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-010
DON - POLYVALENTE DE PASPÉBIAC

Dans le cadre du Tournoi des Jeunes Démocrates qui se tiendra à Québec du 12 au 14 avril prochain, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise un don au montant de 150 \$ à la Polyvalente de Paspébiac.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-011
DON – ASSOCIATION DES POMPIERS
DE PORT-DANIEL–GASCONS

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accorde un don au montant de 1 500 \$ à l'Association des pompiers de Port-Daniel–Gascons pour le fonctionnement de celle-ci (visites, souper de Noël (21), réunions des pompiers, parade du Père Noël, déplacements, achat de livres, paiement du 3^{ième} répondant et plus). Un détail des dépenses pour l'année 2018 sera fourni ultérieurement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, monsieur le maire, Henri Grenier ainsi que les conseillères, mesdames Marie-Ève Allain, Mireille Langlois, Sylvie Blais et les conseillers, messieurs Hartley Lepage, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais ont déposé leur déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'ils peuvent avoir dans les immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la MRC du Rocher-Percé et dans les personnes morales, des sociétés, des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont les membres font partie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-012
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-15
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-09 PORTANT
SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORT-DANIEL–GASCONS

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons adopte, par la présente, le règlement numéro 2018-15 modifiant le règlement numéro 2012-09 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Port-Daniel–Gascons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-15
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-09
PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORT-DANIEL-GASCONS

ATTENDU QUE le législateur a adopté le 19 avril 2018 le Projet de loi no 155 modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec ;

ATTENDU QUE le projet de loi no 155 oblige les municipalités à modifier leur règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné par madame Mireille Langlois lors de la séance du conseil tenue le 10 décembre 2018 et que le projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance ;

ATTENDU QUE la population a été informée du projet de règlement par la publication d'un avis public au moins sept jours avant la séance d'adoption dudit règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mireille Langlois appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le règlement 2018-15 modifiant le règlement numéro 2012-09 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons par l'ajout d'une nouvelle règle 9 et la modification de la règle 7 :

ARTICLE 1 : AJOUT DE LA RÈGLE 9 – APRÈS-MANDAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

- Le directeur général et son adjoint
- Le secrétaire-trésorier et son adjoint
- Le trésorier et son adjoint
- Le greffier et son adjoint

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures.

ARTICLE 2 : REMPLACEMENT DE LA RÈGLE 7 – SOBRIÉTÉ

Le présent article remplace la règle 7 concernant la sobriété :

Il est interdit à un employé de consommer ou d'inciter quiconque à consommer une boisson alcoolisée, les produits du cannabis ou toute autre drogue illégale pendant son travail incluant les pauses et les heures de repas. Un employé ne peut être sous l'influence de telle boisson ou drogue pendant qu'il exécute son travail.

Toutefois, un employé qui, dans le cadre de ses fonctions, participe à un événement où des boissons alcoolisées sont servies ne contrevient pas à la présente règle s'il en fait une consommation raisonnable.

ARTICLE 3 : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons, joint en annexe A est adopté.

ARTICLE 4 : PRISE DE CONNAISSANCE DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Henri Grenier
Maire

Chantal Vignet
Directrice général/Sec.-Trés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-013 **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU** **HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE** **AU TRAVAIL**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons adopte par la présente, la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail tel que présenté aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-014 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA** **CONCEPTION, RÉALISATION ET PAVAGE DES ALLÉES ET** **STATIONNEMENTS DU COMPLEXE MUNICIPAL**

ATTENDU QU'un appel d'offres a été demandé, par le biais du Service électronique d'appel d'offres (SEAO) pour «Services professionnels et construction: conception, réalisation et pavage du complexe municipal» ;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons a opté pour un projet clé en main avec le meilleur rapport qualité/prix ;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons a choisi d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres ;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions le 15 août 2018, deux soumissions ont été reçues, soient: Construction Jean & Robert ltée et Eurovia Québec Construction inc;

ATTENDU QUE le comité de sélection a attribué un pointage de 59.9% au soumissionnaire Eurovia Québec Construction inc. comparativement à 49.7% au soumissionnaire Construction Jean & Robert ltée ;

ATTENDU QU'UN avis juridique a été demandé sur la conformité et

l'évaluation des deux soumissions déposées ;

ATTENDU QUE les deux soumissions sont conformes et que l'évaluation desdites soumissions a été exécutée selon les principes reconnues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons, sous l'opinion juridique de la firme St-Onge & Assels, avocats, accepte la soumission d'Eurovia Québec Construction inc. pour la conception, réalisation et pavage des allées et stationnements du complexe municipal au montant de 495 802,50 \$, taxes en sus. Cette dépense fait partie du règlement d'emprunt numéro 2018-06.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DU BILAN 2018 DU SERVICE INCENDIE

Un bilan 2018 du service incendie est déposé par le directeur du service incendie, monsieur Daniel Briand.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-015 **AUTORISATION D'ACHAT** **HABITS DE COMBATS**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise l'achat de cinq (5) habits de combat pour le service incendie auprès de l'Arsenal au montant de 9 170 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-016 **CONSULTANT POUR LE PROJET D'ACQUISITION** **D'UN NOUVEAU CAMION AUTOPOMPE** **POUR LE SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un nouveau camion incendie s'avère nécessaire pour les besoins du service de sécurité incendie ainsi que les normes en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE pour la gestion du projet de remplacement du camion autopompe, la Municipalité doit prévoir les services d'un consultant en la matière ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de la firme Alain Côté Consultant inc. au montant de 9 000 \$, taxes en sus ainsi que les frais de déplacement au montant de 0.70\$/km et ce, pour les trois étapes recommandées par ce dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-017 **ADOPTION DU BUDGET 2019** **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION** **DE PORT-DANIEL–GASCONS**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons adopte le budget 2019 de ladite Office représentant une contribution municipale au montant de 9 378 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-018
PERMIS DE VOIRIE POUR LES TRAVAUX
À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES
DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ
DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QUE il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu :

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2019 et qu'elle autorise la directrice générale, madame Chantal Vignet ou en son absence, le directeur des travaux publics, monsieur Alain Blais à signer tous documents relatifs aux permis d'intervention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-019
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES
ST-ONGE & ASSELS, AVOCATS INC.

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement des factures suivantes à St-Onge & Assels Avocats inc. :

- Un montant de 979,22 \$, taxes incluses pour des honoraires professionnels dans le dossier de la Résidence Ste-Germaine;

- Un montant de 4 855,66 \$, taxes incluses pour des honoraires professionnels dans le dossier d'un appel d'offres concernant les plans et devis pour des travaux d'aménagement d'une source d'approvisionnement en eau potable, la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout et d'un système d'épuration des eaux usées dans le secteur Gascons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-020
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
LEBLANC SERVICES D'ARPENTAGE ET GÉOMATIQUE
INC.

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture au montant de 1 485 \$, taxes en sus à Leblanc Services d'Arpentage et Géomatique inc. pour des services professionnels au 63, route 132 situés sur le lot 406-7-1 à Gascons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-021
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES
GROUPE SCE INC.

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement des factures suivantes à Groupe SCE inc.:

- Un montant de 7 313,40 \$, taxes en sus pour des honoraires professionnels – enquête salariale 2018;
- Un montant de 1 237.50 \$, taxes en sus totalisant le dernier 50% de la facture pour des honoraires professionnels pour le développement organisationnel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-022
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES
CONSTRUCTION JEAN & ROBERT LTÉE

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement des factures suivantes :

- Un montant de 46 500 \$, taxes en sus pour le rehaussement de la route Legrand et l'installation de deux ponceaux;
- Un montant de 18 497.78 \$, taxes en sus pour des travaux exécutés dans la route de la Commune, route Legrand, route du Camp des étudiants et à la Souche.

Le paiement pour le rehaussement de la route Legrand sera pris à même le surplus non affecté de la municipalité pour un montant total de 41 500 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au surplus non affecté de la municipalité pour acquitter la dépense décrite dans la présente résolution.

Directrice générale/secrétaire trésorière

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-023
PROGRAMME EMPLOIS ÉTÉ CANADA

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate la directrice générale ou la secrétaire-trésorière adjointe à présenter au nom de la Corporation touristique de Port-Daniel, une demande d'aide financière dans le cadre du programme «Emploi d'été Canada 2019». La demande est pour deux (2) étudiants pour travailler au Bureau d'accueil touristique ;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate la directrice générale ou la secrétaire-trésorière adjointe à présenter au nom de la Gestion du Patrimoine de Port-Daniel, une demande d'aide financière dans le cadre du programme «Emploi d'été Canada 2019». La demande est pour un (1) étudiant pour travailler au Centre d'interprétation situé à la Maison LeGrand et à l'Église St-Phylip's du secteur Gascons ;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate la directrice générale ou la secrétaire-trésorière adjointe à présenter au nom du Comité des loisirs de Port-Daniel, une demande d'aide financière dans le cadre du programme «Emploi d'été Canada 2019». La demande est pour deux (2) étudiants pour travailler à titre de moniteurs au parc d'amusement (terrain de jeux) ;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate la directrice générale ou le directeur des loisirs, culture et tourisme à présenter au nom de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, une demande d'aide financière dans le cadre du programme «Emploi d'été Canada 2019». La demande est pour huit (8) étudiants pour travailler au Camp de jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-024
ADJUDICATION DE L'ÉMISSION DU FINANCEMENT
D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 144 000 \$

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2018-06, la Municipalité de Port-Daniel–Gascons souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Port-Daniel–Gascons a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins de financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 janvier 2019, au montant de 2 144 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

186 000 \$	2,35000 %	2020
192 000 \$	2,45000 %	2021
198 000 \$	2,55000 %	2022
204 000 \$	2,70000 %	2023
1 364 000 \$	2,80000 %	2024

Prix : 98,61400 Coût réel : 3,11222 %
2- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

186 000 \$	2,35000 %	2020
192 000 \$	2,45000 %	2021
198 000 \$	2,55000 %	2022
204 000 \$	2,70000 %	2023
1 364 000 \$	2,80000 %	2024

Prix : 98,39700 Coût réel : 3,16989 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 144 000 \$ de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. ;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-025
RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE
ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR
OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 144 000 \$ QUI SERA
RÉALISÉ LE 29 JANVIER 2019

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Port-Daniel-Gascons souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 144 000 \$ qui sera réalisé le 29 janvier 2019, réparti comme suit:

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2018-06	739 874 \$
2018-06	946 378 \$

2018-06	457 748 \$
---------	------------

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 2018-06, la municipalité de Port-Daniel–Gascons souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit:

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 janvier 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 janvier et le 29 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises»;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DU CENTRE_SUD GASPESIEN
70 BOUL. RENE-LEVESQUE
CHANDLER, QC
G0C 1K0

8. Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La municipalité de Port-Daniel–Gascons, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement

d'emprunt numéro 2018-06 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 29 janvier 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-026
DEMANDE D'APPUI AU PROJET «FORMATION ET
SENSIBILISATION DES VILLES ET MUNICIPALITÉS DE LA
GASPÉSIE SUR LES PLANTES EXOTIQUES
ENVAHISSANTES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE ET
AUX ENJEUX QU'ELLES REPRÉSENTENT»

CONSIDÉRANT QUE les menaces causées par les plantes exotiques envahissantes sur la biodiversité et les milieux naturels de la région ainsi que sur plusieurs entreprises et activités;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité pour une lutte efficace contre les plantes exotiques envahissantes de reconnaître les différentes espèces présentes sur le territoire et de savoir comment réagir et qui contacter pour chacune;

CONSIDÉRANT QUE le projet sensibilisation et de formation des équipes de travaux publics des municipalités Gaspésiennes aux plantes exotiques envahissantes déposé par le Comité ZIP Gaspésie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons appuie le projet déposé par le Comité ZIP Gaspésie qui aura comme principal objectif de former les équipes de travaux publics des municipalités Gaspésienne, incluant la nôtre, pour qu'ils deviennent la première ligne de surveillance dans la lutte contre les plantes exotiques envahissantes. Les équipes de travaux publics se verront ainsi formées à reconnaître les plantes et sauront comment réagir à leur contact.

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons s'engage à prêter pendant une journée une salle municipale au Comité ZIP Gaspésie pour les besoins de la formation. Cette journée aura lieu au printemps-été 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-027
COTISATION ANNUELLE 2019
RÉSEAU BIBLIO DE LA
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le versement au Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques (CRSBP), au montant de 9 953.92 \$, taxes en sus pour la contribution municipale 2019 et le versement au montant de 1 000 \$, taxes en sus pour la licence d'utilisation et l'accès au serveur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-028
SUBVENTION - BIBLIOTHÈQUE BONHEUR D'OCCASION

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise un versement au montant de 1 000 \$ pour le fonctionnement de la bibliothèque Bonheur d'Occasion. Ce montant sert à l'achat de livres, de fournitures, papeteries... Le détail de la subvention sera fourni ultérieurement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-029
NOMINATION DU VÉRIFICATEUR
POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons nomme la firme Raymond Chabot Grant & Thornton Inc. à titre de vérificateur pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-030
RENOUVELLEMENT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES
APPLICATIONS 2019 - PG SOLUTIONS

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement à PG Solutions au montant de 10 410 \$, taxes en sus, pour le contrat et soutien des applications pour l'année 2019 et un montant de 240 \$, taxes en sus, pour la licence Antivirus Bitdefender.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-031
ADHÉSION ANNUELLE 2019
QUÉBEC MUNICIPAL SERVICE INTERNET

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement à Québec Municipal au montant de 285.60 \$, taxes en sus pour l'adhésion annuelle du service Internet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-032
ADHÉSION ANNUELLE 2019 - COMBEQ

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec au montant de 375 \$, taxes en sus pour l'adhésion annuelle 2019 de l'inspecteur municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-033
ADHÉSION ANNUELLE 2019 - AQAIRS

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement à l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) au montant de 265 \$, taxes en sus pour l'adhésion annuelle 2019 de madame Cécile Allain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-034
ADHÉSION ANNUELLE 2019 - FQM

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au montant de 1 685.72 \$, taxes en sus pour l'adhésion annuelle 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-035
ADHÉSION ANNUELLE 2019 - ADMQ

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement à l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant de 880.34 \$, taxes en sus pour l'adhésion annuelle 2019 de la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-036
ADHÉSION ANNUELLE 2019 - ATPA

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement à l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) au montant de 255 \$, taxes en sus pour l'adhésion annuelle 2019 du directeur des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-037
ABONNEMENT ANNUEL 2019
RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement au Réseau d'Information Municipale du Québec au montant de 275 \$, taxes en sus pour l'abonnement annuel 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-038
TAXES PASSÉES DUES ET
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu:

- ✓ **QUE** la directrice générale ou la secrétaire-trésorière adjointe soit autorisée à faire parvenir des avis recommandés et non recommandés à tous les contribuables pour les taxes passées dues et que toutes les sommes dues doivent être entièrement payées avant le 1er février 2019. Après cette date, les immeubles seront mis en vente pour taxes impayées. La directrice générale devra accepter les chèques postdatés, les arrangements, prendre en considération ceux qui fournissent un effort raisonnable et mettre en vente ceux qui n'auront pas respecté les derniers arrangements ;
- ✓ **QUE** maître Richard Deraîche de l'étude Bourdages et Deraîche soit mandaté pour préparer la rédaction des désignations des immeubles mis en vente et faire appel à nos conseillers juridiques s'il y a lieu ;
- ✓ **QUE** la directrice générale, conformément à l'article 1023 du Code municipal, soit autorisée à transmettre avant le 18 février 2019 au bureau de la MRC du Rocher-Percé, l'état des immeubles qui doivent être vendus pour le non-paiement de taxes. Les montants totaux dus en dessous de 50 \$ ne doivent pas être inclus à la liste, exception faite de toute taxe avant que celle-ci ne soit prescrite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-039
VIRÉE D'AUTOBUS SCOLAIRE ET VÉHICULES
SUR LA PROPRIÉTÉ DE M. DANIEL BRIAND

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le versement au montant de 120 \$ pour l'année 2019 à monsieur Daniel Briand pour la virée d'autobus scolaires et véhicules sur sa propriété (lot 701-9) selon une entente intervenue entre les deux parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-040
OUVERTURE ET ENTRETIEN
DE L'ENTRÉE DONNANT ACCÈS À LA STATION DE
POMPAGE SITUÉE AU 113 ET 115, ROUTE DE LA RIVIÈRE,
PORT-DANIEL

Selon une entente intervenue entre les deux parties, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le versement au montant de 100 \$/chacune pour l'année 2019 pour l'utilisation de leur entrée privée donnant accès à la station de pompage située au 113 et 115, route de la Rivière, Port-Daniel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-041
CRÉDIT DE TAXES DE SERVICES
POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU
469, ROUTE 132, PORT-DANIEL

En vertu du règlement numéro 2006-06 concernant l'administration des réseaux aqueduc et du réseau d'égout, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons, sous la recommandation de l'inspecteur municipal, autorise un remboursement de crédit de taxes de services et une subvention pour l'eau et l'égout à la résidence située au 469, route 132, Port-Daniel au montant de 616,13 \$ pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-042
DOSSIER DU LOCATAIRE DEMEURANT AU 434, ROUTE
BELLEVUE, PORT-DANIEL

CONSIDÉRANT QUE toutes les démarches entreprises par la municipalité, afin de régulariser la situation du locataire situé au 434, route Bellevue, Port-Daniel concernant le non-respect du règlement 2013-04 concernant les chiens, qui n'ont pas permis de corriger la situation ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par madame Mireille Langlois appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate le procureur de la municipalité pour judiciairiser ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-043
DEMANDE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITÉ POUR
LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 13, ROUTE DU CAPITAINE,
GASCONS

CONSIDÉRANT QU'au moment d'entreprendre la construction, la municipalité ne semblait avoir d'inspecteur en fonction;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen a agi de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen déclare avoir fait effectuer les travaux d'aménagement du système d'évacuation et traitement des eaux usées conformément à l'étude fourni par un professionnel;

CONSIDÉRANT QUE des photos ont été présent pour démontrer l'exécution conforme des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents et entendu le citoyen et atteste, à la lumière des informations reçus que les travaux respectent la réglementation municipale au moment de l'exécution des travaux,

CONSIDÉRANT QUE ce document n'a pas pour but de garantir le fonctionnement adéquat ou futur de l'installation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Blais appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la transmission d'un certificat de conformité concernant le système d'évacuation et traitement des eaux usées localisé au 13, route du Capitaine, Gascons ;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale, madame Chantal Vignet, à signer la demande d'attestation de conformité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-044
PERMANENCE DES EMPLOYÉES ADMINISTRATIVES
SYNDIQUÉES

CONSIDÉRANT QUE madame Monette Briand au poste de secrétaire-réceptionniste et madame Geneviève Legault-Provost au poste de préposée à la perception et taxation ont terminé leur période de probation ;

CONSIDÉRANT QUE madame Dorice Morin au poste d'agente administrative a terminé sa période d'initiation ;

CONSIDÉRANT QUE ces salariées rencontrent pleinement les exigences normales de leur poste et possèdent les qualifications requises ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Mireille Langlois appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons procède à la permanence de :

- Madame Monette Briand à titre de secrétaire/réceptionniste;
- Madame Geneviève Legault-Provost à titre de préposée à la perception et taxation;
- Madame Dorice Morin à titre d'agente administrative.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-045
DOSSIER DU MATRICULE 6630-38-6315

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 2017-09 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme de la municipalité de Port-Daniel–Gascons indique qu'un permis peut-être renouvelé;

CONSIDÉRANT QU'en 2018, un permis a été délivré pour entreprendre la rénovation du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les travaux n'ont pas été terminés en 2018;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dow refait une demande d'un permis de rénovation en 2019;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dow a reçu un constat d'infraction pour maintien d'un bâtiment dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dow comprend que l'état actuel du bâtiment pose un problème esthétique pour les concitoyens;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dow, afin de démontrer sa bonne foi, s'engage à terminer la rénovation extérieure de son bâtiment d'ici le 01 novembre 2019;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte d'émettre le permis de rénovation et de retirer le constat d'infraction émis. Le tout est conditionnel à ce que les travaux de réfection de toiture, d'enveloppe extérieure, de remplacement de portes et fenêtres soient complétés, en totalité, avant le 01 novembre 2019 et qu'à cette date, le bâtiment soit habitable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-046
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-01
DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT DE PLANS ET DEVIS,
Y COMPRIS LA RÉALISATION DES ÉTUDES
PRÉLIMINAIRES, POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT
D'UNE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU
POTABLE, LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET D'UN SYSTÈME
D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET D'AUTRES TRAVAUX
CONNEXES DANS LE SECTEUR GASCONS, COMPORTANT
UNE DÉPENSE DE 1 217 351,06 \$ AINSI QU'UN EMPRUNT DU
MÊME MONTANT REMBOURSABLE EN 40 ANS

Un avis est donné par madame Sylvie Blais, membre du conseil municipal, qu'un règlement sera soumis au conseil municipal pour adoption, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion, lequel vise à décréter l'établissement de plans et devis, y compris la réalisation des études préliminaires, pour des travaux d'aménagement d'une source d'approvisionnement en eau potable, la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout et d'un système d'épuration des eaux usées et d'autres travaux connexes dans le secteur Gascons, comportant une dépense de 1 217 351,06 \$ et un emprunt du même montant remboursable en 40 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question s'est tenue avec les personnes présentes à cette séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-047
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Marie-Ève Allain propose la levée de la séance à 20h20.

Henri Grenier
Maire

Chantal Vignet,
Directrice générale/ sec.trés.